



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N° 2015-PS-13

REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 01 février 2016 à 16:00

Mairie de La Salvetat St Gilles

Place du 19 Mars 1962
BP 30001
31880 SALVETAT ST GILLES

Tél : 05-62-13-24-16

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	3
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Présentation des variantes.....	5
5.3 - Présentation des prestations supplémentaires éventuelles	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6.1 - Transmission sous support papier	6
6.2 - Transmission électronique	6
7 - Examen des candidatures et des offres	6
7.1 - Sélection des candidatures	6
7.2 - Attribution des marchés	6
7.3 - Suite à donner à la consultation	7
8 - Renseignements complémentaires.....	7
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	7
8.2 - Procédures de recours	7

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 28-I du code des marchés publics.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application de l'article 72 du code des marchés publics

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Réalisation et maintenance du site internet
TC001	Réalisation et maintenance du site intranet

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du code des marchés publics, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :
Des variantes pourront être proposées sur le projet d'arborescence (Cf. Article 4 du CCP).

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats devront faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
Option 1	Sécurisation du Site Internet	Mise en place d'un système empêchant le traçage par des systèmes extérieurs au site internet.

Code	Libelle	Description
Option 2	Sondages (Site Internet)	Sondages et consultation avec génération de statistiques du site internet.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 44 et 45 du code des marchés publics :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Les documents ou attestations figurant à l'article D 8222-5 du Code du travail. Ces pièces sont à fournir tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
l'état annuel des certificats reçus OU les attestations fiscale et sociales	Non
Les attestations de responsabilité civiles en cours de validité.	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Les références pour des prestations similaires déjà exécutées.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Présentation des prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats présenteront un dossier général "prestations supplémentaires éventuelles" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES.

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Mairie de La Salvetat Saint-Gilles
Place du 19 Mars 1962
BP 30001
31880 SALVETAT ST GILLES

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée pour cette consultation.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0 %
2-Assistance technique	30.0 %
3-Qualité	25.0 %

Critères et sous-critères	Pondération
4-Moyens et références	15.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 46 du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Service Marchés Publics
8 Avenue des Pyrénées
31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

Auprès de : Madame PIGNON Sandrine

Téléphone : 05-62-13-24-16

Courriel : spignon@lasalvetat31.com

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 4 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 Rue Raymond IV

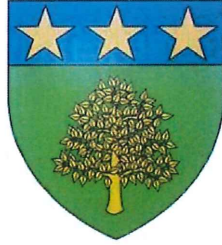
BP 7007

31000 TOULOUSE

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



VILLE DE
LA SALVETAT SAINT-GILLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

MARCHE de PRESTATION DE SERVICE
N° 2015-PS-13
sur PROCEDURE ADAPTEE

Réalisation et maintenance du site Internet et du site Intranet de la commune de La Salvetat Saint Gilles

Mairie de La Salvetat St-Gilles
Place du 19 mars 1962
BP 30001
31880 LA SALVETAT ST-GILLES

SOMMAIRE

1/ OBJET DU MARCHÉ.....	3
2/ DUREE DU MARCHÉ.....	3
3/ PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	3
4/ PRESENTATION DU PROJET.....	3-7
4.1 Rôles.....	4
4.2 Objectifs des deux sites.....	4
4.3 Les cibles	4
4.4 Projet d'Arborescence.....	5-7
5/ PRESTATIONS ATTENDUES	7-10
5.1 Charte graphique et charte éditoriale	7
5.2 Création et intégration de contenus	7
5.3 Développement	7- 9
5.4 Maquette des sites Internet et Intranet	9
5.5 Dépôt des noms de domaines et adresses mail.....	9
5.6 Hébergement des sites Internet et Intranet	9
5.7 Référencement.....	10
5.8 Mises à jour, maintenance et suivi des sites Internet et Intranet	10
5.9 Statistiques de connexions des sites Internet et Intranet	10
5.10 Limites de prestation	10
5.11 Références	10
6/ LIVRABLES ATTENDUS DES SITES INTERNET ET INTRANET	10- 11
7/ LIVRAISON DES SITES INTERNET ET INTRANET	11
8/ PENALITES DE RETARD	11
9/ PROPRIETE INTELLECTUELLE	11- 12
10 / CONFIDENTIALITE ET SECRET	12
11 / RESPONSABILITE ET ASSURANCE	12- 13
12 / RESILIATION.....	13
13 / REGLEMENT DES LITIGES	13
14 / PAIEMENT	13
15 / DEROGATION AU CCAG	13

1 / OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation du site Internet et du site Intranet de la mairie de La Salvetat Saint Gilles (31)

2 /A. DUREE DU MARCHE

Le marché prendra effet à la date de notification. La durée du contrat de maintenance est d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (la durée totale ne pouvant excéder 4 ans).

B.DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

Le marché est composé en un lot unique.

Le marché est fractionné en deux tranches :

- Tranche ferme : réalisation et maintenance du site internet + deux options à chiffrer
- Tranche conditionnelle : réalisation et maintenance du site intranet

La tranche conditionnelle sera affermée dans les 18 mois suivant, et si elle ne l'est pas le marché sera considéré comme achevé.

3 / PRESENTATION DE LA COMMUNE

La ville

La Salvetat Saint-Gilles, commune de près de 7 200 habitants, se situe dans le canton de Léguevin et dans le Département de la Haute-Garonne.

Proche de Toulouse, à 16 km, elle offre un cadre de vie qui s'apparente à celui d'une ville à la campagne.

Diversifiée dans ses équipements et ses infrastructures, bénéficiant d'une excellente desserte routière, la Salvetat Saint-Gilles apparaît comme une commune en développement démographique important et maîtrisé.

L'environnement de la Salvetat est marqué par un vallonement agréable, de petites collines entrecoupées de bois et de prairies, le tout serpenté par un ruisseau, « L'Aussonnelle », qui coupe la commune en deux.

La mairie

Effectif de la collectivité : une centaine d'employés

Les employés sont répartis sur différents pôles administratifs et techniques.

4 / PRESENTATION DU PROJET

La commune de La Salvetat Saint Gilles souhaite **remplacer son site actuel par un nouveau site Internet**, dynamique et interactif, qui corresponde aux attentes actuelles de ses citoyens et qui devra à terme être capable de prendre en compte les téléprocédures.

De plus, pour améliorer la communication interne et faciliter le travail des services de manière transversale, la commune souhaite également la **création d'un site Intranet**.

Pour chacun des deux projets, il faut prévoir :

- Une charte graphique,
- Un socle technique : fonctionnalités
- Hébergement, échancier et maintenance
- Accompagnement pour le contenu des sites dont la formation

4.1 - Rôles

Rôle de la mairie:

- Laisse un accès au site existant, afin de récupérer les informations actuelles
- Fourni les contenus des pages web non existantes,
- Valider les phases de choix (graphisme, ergonomie, contenus),
- Valider le respect du cahier des charges,
- Veiller au respect des délais.

Rôle du prestataire :

- Concevoir et réaliser le site internet et le site intranet à partir du site existant,
- Proposer un planning de réalisation en accord avec la mairie,
- Respecter les délais,
- Conseiller la mairie dans l'ensemble des projets,
- Former le personnel.

4.2 Objectifs des deux sites

Le site Internet

- Valoriser l'image de la ville,
- Informer et renseigner,
- Favoriser les échanges avec la population et les acteurs locaux,
- Faciliter les démarches administratives.

Le site Intranet

- Améliorer la communication interne,
- Favoriser la transversalité,
- Partager et échanger les savoirs,
- Mutualiser les outils,
- Informer et renseigner d'un point de vue professionnel et ludique.

4.3 Les cibles

Le site Internet

A la Salvetat Saint Gilles

- La population
- Les entreprises
- Les associations

A l'extérieur

- Les prescripteurs
- Les entrepreneurs potentiels
- Les futurs habitants

Le site Intranet

- Le personnel
- Les élus

4.4 *Projet d'arborescence*

Les projets d'arborescence proposés ci-dessous par la Mairie, seront à affiner par le prestataire avec le mandataire.

➤ Le site Internet

ACCUEIL

VIE CITOYENNE

- Informations / Nouveautés
- Transports
- Collecte des déchets
- Eau
- Location de salles / Matériel
- Nuisances (bruit, frelons, chenilles...)

SERVICES PUBLICS

- Services de la Mairie
- Conseil municipal
 - o Elus
 - o Commissions
 - o CMJ
- Compte-rendu
 - o Conseil Municipal
 - o CCST
 - o Divers
- Démarches
- Règlementations
- Sécurité
- Emploi
 - o Espace emploi
 - o Offres d'emploi
- Elections

VIE ECONOMIQUE

- Acteurs économiques
- Professionnels de santé
- Marché Plein Vent

TERRITOIRES ET PROJETS

- Plans
- Urbanisme
- Projets / Travaux
- La Salvetat en images
- Ville jumelée

VIE LOCALE / CADRE DE VIE

- Petite enfance
 - o Crèches
 - o RAM / Assistantes maternelles
- Vie scolaire
 - o Ecoles
 - o Collège
 - o Restauration
 - o Transports
- Social
 - o CCAS
 - o Centre social
 - o Portage des repas
 - o Maison des solidarités
- ALSH / ALAE
- Centre d'Animation Jeunesse
- Associations solidarités

CULTURE / SPORT / PATRIMOINE

- Associations culturelles
- Associations sportives
- Evènements
- Histoire de la Salvetat

AGENDA

CONTACT

➤ Le site Intranet

La collectivité

- Les élus
- Les commissions
- Les services

Informations

- Notes de services
- Notes d'informations
- Journal municipal
- Evènements
- Divers

Annuaire

- Elus
- Services
- Associations
- Acteurs économiques
- CMJ
- CCST
- Département
- Région

- Institutions (CAF, Maisons des solidarités, centre social...)

Ressources Humaines

- Règlement intérieur
- Congés
- Offres de formations
- Concours et examens
- Offres d'emploi

Partage

- Réservation de salles
- Demande d'intervention
- Courriers
- Modèle de documents à compléter
- Charte graphique de la Mairie
- Réservation de matériel

Calendrier

Contact (pour remarques, suggestions...)

5 / PRESTATIONS ATTENDUES

5.1 Charte graphique et charte éditoriale

Pour les deux projets Internet et Intranet :

- Recherche graphique et iconographique,
- Recherche d'un système de navigation avec schéma des différentes navigations possibles dans le site,
- Propositions de mise en page et de charte éditoriale.

Actuellement nous avons un logo mais il sera nécessaire de le clarifier. Les couleurs qui caractérisent le plus notre commune sont le bleu (R : 30 V : 115 B : 195) et le jaune (R : 230 V : 205 B : 42).

Nous souhaitons que notre site ait une apparence sobre au niveau graphique tout en étant dynamique dans son utilisation.

5.2 Création et intégration de contenus

Pour les deux projets Internet et Intranet :

- Adapter à une présentation web les contenus fournis,
- Intégrer les contenus,
- Créer les éléments graphiques (fond de page, boutons, icônes...).

5.3 Développement

➤ **Le site Internet**

- Applications open source : compatibilité avec les outils du marché
- Prévisualisation des pages avant leur mise en ligne
- Langages utilisés pour les développements standardisés (HTML5, CSS3, JavaScript, PHP sans SQL)
- Interdiction d'utiliser Java et tous les autres outils propriétaires et générant du code propriétaire
- Standards navigation respectant les normes d'accessibilité obligatoire pour les sites institutionnels

- Conformité aux normes d'accès W3C (compatibilité personnes ayant un handicap)
- Outil d'administration du site Internet simple, intuitif, ergonomique pour la mise à jour du site
- Parfaite autonomie
- Interface d'administration multi profils avec des niveaux d'accès pour la mise à jour
- Agenda des événements en lien avec le site Intranet
- Possibilité de programmer les publications et dépublications de contenus autant de fois que nécessaire (sur des périodes différentes dans l'année)
- Possibilité d'ouvrir ou de télécharger des fichiers de formats différents quel que soit l'endroit du site
- Intégration de photos et vidéos en interne au site
- Intégration de vidéos avec hébergement externalisé (type Dailymotion, You tube...)
- Editeur simplifié des pages
- Performance d'affichage des pages du site
- Flux RSS sur les pages sélectionnées
- Moteur de recherche interne au site
- Formulaire de contact
- Télé-procédures et télé-services
- Sondage et consultation avec génération de statistiques
- Plan interactif de la ville permettant de visualiser les structures souhaitées et d'accéder à une fiche de renseignement en totale autonomie
- PLU avec accès aux renseignements d'urbanisme (Goesig)
- Annuaire : intégration à partir de bases de données type Excel et diffusion sur le site façon moteur de recherche par activité
- Plan du site dynamique : mis à jour automatiquement
- Liste de diffusion pour lettre d'information (newsletter)
- Deux modèles de lettre d'information (population et associations) : élaboration automatique par sélection d'informations dans le site avec envoi périodique vers les abonnés à la liste de diffusion
- Statistiques du site
- Intégration de logiciels de gestions déjà utilisés par les services municipaux (type régies scolaire DGFIP, location de salles, paiement sécurisé)
- Intégration de mini applications type widget... de façon autonome
- Application smartphone (Android, iOS, Windows phone, ...)
- Intégration de lien url sur un mot comme sur image
- Mise en place d'un outil de modification du contenu et transmission des codes permettant les mises à jour par notre chargée de communication (logiciel d'édition simplifié des pages avec correcteur orthographique).
- Envoi de SMS avec système d'abonnement
- La parole aux Salvétains

Options :

- Mise en place d'un système empêchant le traçage par des systèmes extérieurs au site
- Sondage et consultation avec génération de statistiques

➤ **Le site Intranet**

- Accès sécurisé uniquement aux personnels et aux élus avec identifiants et mots de passe (un par utilisateur) et un accès administrateur
- Applications open source : compatibilité avec les outils du marché
- Langages utilisés pour les développements standardisés (idem Internet)
- Standards navigation respectant les normes d'accessibilité obligatoire pour les sites institutionnels
- Conformité aux normes d'accès W3C (compatibilité personnes ayant un handicap)
- Outil d'administration du site Intranet simple, intuitif, ergonomique pour la mise à jour du site
- Parfaite autonomie

- Interface d'administration multi profils avec des niveaux d'accès pour la mise à jour
- Prévisualisation des pages avant leur mise en ligne
- Agenda des événements en lien avec le site Internet
- Agenda partagé type Google agenda
- Possibilité de programmer les publications et dépublications de contenus autant de fois que nécessaire (sur des périodes différentes dans l'année)
- Possibilité d'ouvrir ou de télécharger des fichiers de formats différents quelque soit l'endroit du site
- Intégration de photos
- Intégration de vidéos avec hébergement externalisé (type Dailymotion, You tube...)
- Editeur simplifié des pages
- Performance d'affichage des pages du site
- Flux RSS sur les pages sélectionnées
- Moteur de recherche interne au site
- Modèles de formulaires de collecte d'information multi destinataires, modifiables et adaptables à volonté
- Formulaire de contact
- Télé-procédures et télé-services
- Sondage et consultation avec génération de statistiques
- Plan interactif de la ville permettant de visualiser les structures souhaitées et d'accéder à une fiche de renseignement en totale autonomie
- Annuaire : intégration à partir de bases de données type Excel et diffusion sur le site façon
- Moteur de recherche par activité avec niveaux d'accès à l'intérieur même du document (avec colonnes visibles ou non, modifiables ou non suivant les niveaux d'accès)
- Plan du site dynamique : mis à jour automatiquement
- Statistiques du site
- Intégration de mini applications type widget... de façon autonome
- Intégration de lien url sur un mot comme sur image
- Accès aux bases de données du serveur mairie via l'Intranet avec accès multi profils
- Mise en place d'un outil de modification du contenu et transmission des codes permettant les mises à jour par notre chargée de communication (logiciel d'édition simplifié des pages avec correcteur orthographique).
- Envoi de SMS
- Forum

5.4 Maquettes des sites Internet et Intranet

Pour les deux projets Internet et Intranet :

Le prestataire s'engage à fournir des maquettes réalisées en concertation avec la mairie de la Salvetat Saint Gilles.

5.5 Dépôt des noms de domaine et adresses mail

Le site Internet

La mairie est déjà propriétaire d'un nom de domaine : www.lasalvetat31.com

Le site Intranet

La mairie souhaite déposer le nom de domaine suivant « intranet.lasalvetat31.com » et le prestataire s'engage à effectuer la démarche.

La proposition devra mentionner la redevance annuelle.

Pour l'ensemble des noms de domaine Internet et Intranet, le prestataire s'engage à effectuer la déclaration annuelle au nom de la Mairie sauf avis contraire de la mairie. Cette dernière restera propriétaire de l'ensemble des noms de domaine.

➔ Il faudra créer une centralisation des adresses mail.

5.6 Hébergement des sites internet et intranet

L'hébergement actuel chez OVH sera maintenu et sera géré directement par la commune. Les codes d'accès OVH seront communiqués au titulaire du marché.

5.7 Référencement

Le prestataire devra procéder à l'optimisation du référencement du site Internet. Il n'est demandé que pour la mise en service, il en indiquera le coût et décrira la méthode. Il doit garantir que sa solution permettra le référencement naturel à long terme.

5.8 Mises à jour, maintenance et suivi des sites internet et intranet

Le prestataire devra proposer une formation aux outils d'administration et de mise à jour des sites. Il proposera également une solution de suivi annuelle corrective et évolutive. Il indiquera le coût.

5.9 Statistiques de connexions des sites internet et intranet

Comme indiqué au chapitre 5.3 « Développement » du présent cahier des charges, le prestataire proposera un accès en ligne aux statistiques de fréquentation.

Celles-ci doivent comprendre au minimum :

- Nombre de visites,
- Mots clés tapés par les internautes,
- Moteurs et annuaires de provenance,
- Pages visitées,
- Provenance géographique des internautes,
- Jours et tranches horaires des visites,
- Types de navigateurs utilisés,
- Fournisseurs d'accès d'origine.

Mise en place de Xiti ou Google Analytics pour suivre les statistiques.

5.10 Limites de prestation

Les candidats sont contractuellement réputés avoir procédé à la reconnaissance des existants, et plus particulièrement de tous les éléments ayant trait directement ou indirectement aux prestations demandées. Ils se devront d'alerter la commune en cas d'incohérence.

5.11 Références

Le candidat communiquera à la commune ses références pour des prestations similaires déjà exécutées.

6 / LIVRABLES ATTENDUS DES SITES INTERNET ET INTRANET

Les pièces à livrer par le prestataire pendant et après la réalisation des sites sont les suivantes :

- Planning de réalisation avec un engagement sur la date de mise en ligne,
- Arborescence détaillée du site,

- Fichiers informatiques source (pages HTML, graphismes, bases de données, programmes...) et fourniture d'une documentation technique commentée des codes informatiques, dans les règles de l'art,
- Documents décrivant le site, son fonctionnement et son hébergement,
- Version du code HTML utilisée,
- Version des navigateurs compatibles,
- Preuves des déclarations (récépissé CNIL, copies d'écrans des déclarations annuaires et moteurs, fiche descriptive du nom de domaine...),
- Identifiant et mot de passe pour accéder au serveur en tant qu'administrateur.

Avant la livraison définitive, une pré-livraison du site sera proposée pour des tests auprès des membres de la Mairie, afin de valider les enchainements des pages, les bugs et les contenus.

Tous ces livrables devront être remis à la mairie sous forme numérique.

7 / LIVRAISON DU SITE INTERNET

Le site Internet devra être opérationnel au 2^E trimestre 2016, la date précise sera définie lors de la signature du contrat.

La prestation pourra être décomposée en plusieurs phases, par exemple :

- Reprendre l'existant à contenu identique
- Modification et ajouts à l'existant

8 / PENALITES DE RETARD

Par dérogation à l'article 14 du C.C.A.G. F.C.S., lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités fixées à 80,00 Euros H.T.

9 / PROPRIETE INTELLECTUELLE

La personne publique est réputée cessionnaire à titre exclusif, et ce pour la durée de protection légale des droits d'auteurs, pour le monde entier, dans le cadre de ses activités, des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle auxquels pourraient donner lieu les créations, conceptions ou inventions réalisées à l'occasion du présent marché selon les dispositions de l'article L 122.1 du Code de la propriété intellectuelle. Les droits patrimoniaux ainsi cédés sont les droits de représentation, de reproduction, d'adaptation, de traduction et d'utilisation secondaires sur tous supports. La personne publique peut librement utiliser les résultats même partiels des prestations.

Le titulaire cède notamment à la personne publique le droit d'utiliser, sans aucune contribution supplémentaire, le ou les slogans ainsi que la ou les illustrations graphiques créées à l'occasion du présent marché. De même la personne publique jouit de la faculté de les faire utiliser par des tiers, sans qu'une rémunération supplémentaire ne soit acquittée par la personne publique ou par les tiers.

La cession des droits définis plus haut porte sur tous les modes d'exploitation quel qu'en soit le procédé (télévision, radio, affichage, presse, Internet, CD Rom) pour la durée légale de protection des droits d'auteur, pour la France et l'étranger.

Les rémunérations perçues par le titulaire au titre du présent marché sont donc réputées comprendre notamment la reproduction et la représentation par la personne publique de toutes les créations réalisées pour la personne publique par le titulaire sur tous supports de son choix.

En même temps que lui sont transmis les droits de propriété intellectuelle, les documents qui en sont le support (films, maquettes, typons, négatifs, masters et tous les éléments de la création) deviennent la propriété de la personne publique.

Le titulaire fera son affaire d'obtenir des auteurs, graphistes, photographes et plus généralement concepteurs, qu'ils soient ou non salariés, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la cession des droits de propriété littéraire et artistique énumérés ci-dessus.

Au cas où, pour une création, les droits ci-dessus désignés ne seraient pas en totalité la propriété du titulaire, il appartiendra à celui-ci de signaler à l'administration les limites de ses droits pour cette création et de faire connaître à la personne publique les conditions auxquelles les droits de reproduction et/ou de représentation pourraient lui être cédés.

Dans tous les cas, le titulaire devra préciser à la personne publique les conditions de prix auxquelles ces droits pourraient être cédés pour que la personne publique puisse en tenir compte avant acceptation de la proposition. Lorsqu'il les aura négociés, le titulaire communiquera à la personne publique les contrats relatifs à la cession des droits ci-dessus mentionnés. À défaut de signaler à la personne publique les limites de ses droits, le titulaire est réputé disposer des droits qu'il cède.

10 / CONFIDENTIALITE ET SECRET

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études, données, fichiers et décisions dont il aura la connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

Le titulaire s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents/d'informations/de données sur quelque support que ce soit à des tiers, sans l'accord préalable de la mairie.

Le titulaire a la responsabilité du personnel et des moyens à mettre en œuvre pour une exécution des prestations conforme aux stipulations des pièces constitutives du présent marché.

Le titulaire s'engage à restituer à la personne publique, à l'issue de sa prestation ou en cas de résiliation du marché, tous les documents suscités ainsi que leurs reproductions.

Le non-respect de ces dispositions est considéré comme une faute de nature à conduire la personne publique à résilier le marché aux torts du titulaire aux frais et risques de ce dernier, sans préjudice des réparations éventuelles demandées par la personne publique au titulaire, au titre de l'article 1384 du Code civil.

Le titulaire est informé que certaines informations auxquelles il aura accès dans le cadre de sa prestation sont soumises aux obligations relatives à la protection des fichiers informatiques soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » et ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission informatique et liberté (CNIL).

11 / RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le titulaire garantit la personne publique de toutes conséquences dommageables des actes qu'il serait susceptible de causer de son fait ou du fait de tiers auxquels il ferait appel dans le cadre du présent marché et doit être assuré en conséquence.

Le titulaire déclare être assuré auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour toutes les conséquences dommageables des actes qu'il serait susceptible de causer de son fait ou du fait de tiers auxquels il ferait appel dans le cadre du présent marché.

La franchise imposée par la compagnie d'assurance est à la charge du titulaire. Le titulaire s'engage à régler toutes les primes pour que la personne publique puisse faire valoir ses droits en qualité de bénéficiaire.

Le titulaire est réputé être responsable des dégâts et dommages de toute nature, causés par la conduite des prestations objet du présent marché ou les modalités de leur exécution. Il est notamment responsable des sinistres pouvant survenir lors du transport des fournitures.

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le fournisseur doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations du présent marché.

Le titulaire adresse au mois de janvier de chaque année de durée de validité du marché l'attestation d'assurance à la mairie de la Salvetat Saint Gilles.

12 / RESILIATION

La résiliation au tort du titulaire est prévue aux articles 32, 34.3 et 35 chapitre VI du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté ministériel du 19 janvier 2009.

13 / REGLEMENT DES LITIGES

Tout différend survenu lors de l'exécution du Marché sera soumis au service communication de la mairie de la Salvetat Saint Gilles préalablement à la mise en œuvre des dispositions prévues au Chapitre VII Article 37 du C.C.A.G. applicable aux Marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009.

14 / PAIEMENT

Le paiement des prestations objet du présent marché est effectué par mandat administratif. Le délai de paiement est tel que prévu à l'article 96 du Code des Marchés Publics - décret 2002- 232 du 21 fév. 2002.

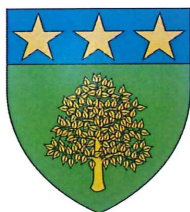
Les intérêts moratoires sont calculés au taux légal de la Banque de France majoré de 2 points.

15 / DEROGATION AU CCAG

L'article 8 sur les pénalités de retard déroge à l'article 14 du C.C.A.G. F.C.S.

Dressé par la Mairie de La Salvetat Saint Gilles

Lu et approuvé
Le



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

N° 2015-PS-013

Mairie de La Salvetat St Gilles

Place du 19 Mars 1962
BP 30001
31880 SALVETAT ST GILLES

Tél : 05-62-13-24-16

SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat	3
1.1 - Objet du contrat	3
1.2 - Décomposition du contrat	3
2 - Pièces contractuelles	3
3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	3
4 - Durée et délais d'exécution.....	3
4.1 - Délai d'exécution.....	3
4.2 - Délais d'exécution des tranches	3
5 - Prix.....	4
5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués	4
5.2 - Modalités de variation des prix	4
5.3 - Dispositions spécifiques aux tranches.....	4
6 - Garanties Financières.....	4
7 - Avance	4
8 - Modalités de règlement des comptes.....	4
8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs	4
8.2 - Présentation des demandes de paiement	4
8.3 - Délai global de paiement	4
8.4 - Paiement des cotraitants	5
8.5 - Paiement des sous-traitants.....	5
9 - Conditions d'exécution des prestations.....	5
9.1 - Décision de poursuivre	5
10 - Constatation de l'exécution des prestations	5
10.1 - Décision après vérification.....	5
11 - Garantie des prestations.....	5
12 - Maintenance	6
13 - Pénalités	6
13.1 - Pénalités de retard.....	6
14 - Assurances	6
15 - Résiliation du contrat.....	6
15.1 - Conditions de résiliation	6
15.2 - Redressement ou liquidation judiciaire	6
16 - Règlement des litiges et langues	6
17 - Dérogations	7

1 - Dispositions générales du contrat

1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent :
REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT
SAINT-GILLES.

1.2 - Décomposition du contrat

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont réparties en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Réalisation et maintenance du site internet
TC001	Réalisation et maintenance du site intranet

2 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-FCS.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

4 - Durée et délais d'exécution

4.1 - Délai d'exécution

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

4.2 - Délais d'exécution des tranches

L'acte d'engagement fixe les délais d'exécution.

Ces délais partent, pour la tranche ferme, à compter de la date de notification du marché et, pour les tranches conditionnelles, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux d'une tranche conditionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme. Il est indiqué ci-dessous :

Tranche conditionnelle	Délai limite de notification
TC001 : Réalisation et maintenance du site intranet	18 mois

5 - Prix

5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

5.2 - Modalités de variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

5.3 - Dispositions spécifiques aux tranches

Les prix sont établis sans rabais ni indemnité de dédit.

6 - Garanties Financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

7 - Avance

Aucune avance ne sera versée.

8 - Modalités de règlement des comptes

8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

8.2 - Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-FCS et seront établies en un original et 2 copie(s) portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- la date de facturation.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

8.3 - Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

8.4 - Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

8.5 - Paiement des sous-traitants

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé. Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au sous-traitant. Cette décision est notifiée au sous-traitant et au pouvoir adjudicateur. Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé. Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.

Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement. Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné ci-dessus. Le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au sous-traitant.

En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

9 - Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Formation du personnel :

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser les prestations.

9.1 - Décision de poursuivre

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

10 - Constatation de l'exécution des prestations

10.1 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du CCAG-FCS.

11 - Garantie des prestations

Aucune garantie n'est prévue.

12 - Maintenance

Les prestations feront l'objet d'une maintenance assurée par le titulaire pendant une durée de 4 ans à compter de la date d'admission des prestations. Les conditions de cette maintenance sont définies à l'article 27 du CCAG-FCS.

La durée de maintenance est d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Le prestataire devra proposer une formation aux outils d'administration et de mise à jour des sites. Il proposera également une solution de suivi annuelle corrective et évolution. Il indiquera le coût.

13 - Pénalités

13.1 - Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 80,00 €.

14 - Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

15 - Résiliation du contrat

15.1 - Conditions de résiliation

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du code des marchés publics, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-1.1° du code des marchés publics, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

15.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

16 - Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Toulouse est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

17 - Dérogations

- L'article 13.1 du CCAP déroge à l'article 14.1 du CCAG - Fournitures Courantes et Services

Lu et approuvé (signature)

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix.....	4
5 - Durée et Délais d'exécution	5
6 - Paiement	5
7 - Signature	5
ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)	8
A - Identification du pouvoir adjudicateur	8
B - Objet du marché	8
C - Objet de la déclaration du sous-traitant	8
D - Identification du candidat ou du titulaire du marché.....	8
E - Identification du sous-traitant	9
F - Nature et prix des prestations sous-traitées.....	9
G - Conditions de paiement	10
H - Capacités du sous-traitant	10
I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant	10
J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public	11
K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.....	12
L - Notification de l'acte spécial au titulaire	12
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS....	13

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de La Salvetat St Gilles

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de
désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,
à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 28-I du code des marchés publics.

3.3 - Forme de contrat

Le marché à tranches conditionnelles sera conclu en application à l'article 72 du code des marchés publics. Les prestations sont divisées en une tranche ferme et 1 tranche(s) conditionnelle(s).

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

pour la solution de base :

Montant de l'offre par tranche				
Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres (TTC)
TF : Réalisation et maintenance du site internet
TC001 : Réalisation et maintenance du site intranet

pour la variante numéro : ²

Montant HT : Euros
 Montant TTC : Euros
 TVA (taux de%) : Euros
 Soit en toutes lettres :

pour les prestations supplémentaires éventuelles

Code	Libelle	Description	Montant HT	Montant TTC
Option 1	Sécurisation du Site Internet	Mise en place d'un système empêchant le traçage par des systèmes extérieurs au site internet.
Option 2	Sondages (Site Internet)	Sondages et consultation avec génération de statistiques du site internet.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

(2) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée

5 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution de chacune des tranches doit être proposé par le candidat :

Tranche(s)	Délai proposé	Date prév. de début	Date prév. de fin
TF : Réalisation et maintenance du site internet		
TC001 : Réalisation et maintenance du site intranet		

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : ____ Code guichet : ____ N° de compte : _____ Clé RIB : __
IBAN : _____
BIC : _____

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : ____ Code guichet : ____ N° de compte : _____ Clé RIB : __
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du code des marchés publics.

Fait en un seul original

A
Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) retenue(s)

Retenue	Code	Libelle	Montant HT	Montant TTC
<input type="checkbox"/>	Option 1	Sécurisation du Site Internet
<input type="checkbox"/>	Option 2	Sondages (Site Internet)

Variante(s) acceptée(s) :

.....
.....
.....

Le montant global de l'offre acceptée par du pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT : Euros
Montant TTC : Euros
TVA (taux de%) : Euros
Soit en toutes lettres :
.....

La présente offre est acceptée

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de La Salvetat St Gilles
Place du 19 Mars 1962
BP 30001
31880 SALVETAT ST GILLES

A l'attention de : Madame Sandrine PIGNON

Tél : 05-62-13-24-16

Télécopie : 05.61.86.79.07

Courriel : spignon@lasalvetat31.com

Code d'identification national : 21310526500036

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.lasalvetat31.com/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

REALISATION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DU SITE INTRANET DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :
(Cocher la case correspondante.)

- OUI
 NON

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

Nature des prestations sous-traitées :

Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

Taux de la TVA :

Montant maximum HT :

Montant maximum TTC :

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

Montant maximum hors TVA :

Modalités de variation des prix :

G - Conditions de paiement

Compte à créditer, Nom de l'établissement bancaire, Numéro de compte :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

- OUI
 NON

H - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L.

653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A..... le
Le sous-traitant

A..... le
Le candidat ou le titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le
Le représentant du pouvoir adjudicateur :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A..... le
Le titulaire

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Désignation sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Désignation sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Désignation sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Désignation sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Désignation sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux				